

Communiqué de presse

Évolution des conditions d'acceptation des déchets en déchèteries

27 février 2026



Afin de s'adapter aux évolutions réglementaires et aux nouvelles conditions fixées par les filières de recyclage du bois, Pays de Montbéliard Agglomération fait évoluer les modalités d'acceptation de certains déchets en déchèteries. Les palettes en bois ne peuvent désormais plus y être déposées.

Conformément au règlement des collectes, les palettes en bois ne sont pas acceptées dans les déchèteries du territoire.

Si ces déchets étaient jusqu'à présent tolérés, l'évolution des règles imposées par les structures en charge de leur recyclage ne permet plus à PMA d'en assurer la prise en charge via ses déchèteries.

Où déposer les palettes en bois ?

- Pour les usagers :

Les usagers souhaitant évacuer ce type de déchets sont invités à les déposer gratuitement au :

**Centre de transfert des encombrants
Route d'Allondans à Montbéliard
Ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 16h00.**

Une information spécifique sera mise en place dans l'ensemble des déchèteries de l'agglomération afin d'orienter les usagers vers ce site.

- Pour les professionnels :

Les professionnels sont conviés à se diriger prioritairement vers ces deux structures également en capacité de prendre en charge et recycler ce déchet sur l'agglomération :

- **EPALIA**
1130 Avenue Oehmichen (Technoland)
Étupes
03 81 34 66 02

- **Veolia**
258 Avenue René Jacot (Technoland)
Étupes
03 81 94 27 27

Pays de Montbéliard Agglomération remercie les usagers pour leur compréhension et leur vigilance dans le respect des consignes de tri, essentielles à la bonne gestion et à la valorisation des déchets sur le territoire.

CONTACT PRESSE

ingrid.robillard@agglo-montbeliard.fr


Ingrid ROBILLARD
Chargée des relations presse et de la communication
audiovisuelle
Direction de la Communication
Tél. - 07.87.45.32.24
8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard Cedex

